

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1880.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

—

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1880 est établi sur un effectif moyen de 45,093 hommes et de 8,949 chevaux.

Cet effectif est le même que celui qui a servi de base au Budget de l'exercice 1879.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'année 1880, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 318,900 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire fr.	105,400 »
Produit de la vente de chevaux de réforme et de poulains .	100,000 »
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	25,000 »
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés, etc	70,000 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie .	500 »
Produit de la vente des cartes du Dépôt de la Guerre. . .	8,000 »
Remboursements divers	10,000 »
SONNE ÉGALE. fr.	<u>318,900 »</u>

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1880 s'élèvent comme suit :

Dépenses ordinaires et permanentes . fr. 43,947,125 »	}	44,134,700 »
Dépenses extraordinaires et temporaires. 187,575 »		
Le crédit général voté pour 1879 se monte à.		<u>44,040,000 »</u>
Le Budget de 1880 présente donc une augmentation de fr.		<u>94,700 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence provient presque entièrement de ce que l'année 1880 est *bissextile*, ce qui occasionne une augmentation de $\frac{1}{365}$, de toutes les allocations qui se décomptent *par jour*.

Le tableau ci-dessous résume les différences qui existent entre les crédits demandés pour plusieurs articles du Budget de 1880 et ceux portés au Budget de 1879.

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
2	Traitements des fonctionnaires et employés civils	18,000 »	»
6	Id. de l'état-major général	418 10	»
7	Id. id. des provinces et des places.	42 50	»
8	Id. du service de l'intendance	25 80	»
9	Id. id. de santé des hôpitaux.	5 10	»
12	Id. et solde de l'infanterie	20,587 06	»
13	Id. id. de la cavalerie.	6,006 00	»
14	Id. id. de l'artillerie.	7,878 »	»
15	Id. id. du génie	1,323 01	»
16	Id. id. du bataillon d'administration.	994 48	»
22	Pain et viande { Litt. a. Pain. fr. 7,378 02 Litt. b. Viande. 13,116 48 }	20,494 50	»
23	Fourrages en nature	15,150 05	»
24	Casernement des hommes.	358 87	»
29	Remonte.	3,510 »	»
53	Dépenses imprévues	20 85	»
	TOTAUX. fr.	94,700 »	»
	RESTE augmentation nette. fr.	94,700 »	»

Les différences indiquées ci-dessus sont détaillées dans les notes données ci-après, sur les différents articles du Budget auxquelles elles se rapportent.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires et employés civils.*

Augmentation. fr. 18,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dans tous les Départements ministériels, autres que celui de la Guerre, les emplois supérieurs de l'Administration centrale sont occupés par des fonctionnaires *civils* qui portent le titre de secrétaire général, directeur général, inspecteur général et directeur, et dont les traitements varient de 7,000 à 12,000 francs par an.

Au Département de la Guerre, la direction de tous les services est dévolue, en raison de leur spécialité, à des officiers généraux ou supérieurs de l'armée et les fonctionnaires civils de l'Administration centrale ne peuvent y parvenir qu'au rang de sous-directeur ou chef de division, au traitement maximum de 7,000 francs.

D'un autre côté, les fonctionnaires civils du Ministère de la Guerre n'ont d'autre chance d'avancement que celles qui résultent du décès, de la pension ou de la démission de leurs collègues, puisque ce Département ne dispose, en dehors de l'Administration centrale, d'aucun emploi qui puisse leur être conféré, tandis que, dans les diverses administrations qui dépendent des autres Ministères, il existe une foule d'emplois qui peuvent être donnés au personnel de l'Administration centrale, et qui offrent aux fonctionnaires civils de nombreuses chances d'avancement et d'avenir.

La carrière des fonctionnaires et employés civils du Ministère de la Guerre est donc forcément *moins étendue et plus lente* que celle de leurs collègues des autres Départements, et, dans des conditions aussi désavantageuses, ce personnel devrait au moins trouver une compensation dans la hauteur des appointements auxquels il peut aspirer.

Il ne serait donc que juste d'accorder aux fonctionnaires et employés civils du Ministère de la Guerre, un traitement *quelque peu plus élevé* que celui des grades correspondants dans les autres Départements, et cependant le tableau donné à la suite de la présente note (annexe n° 1) démontre que les traitements adoptés au Département de la Guerre pour les grades de sous-directeur ou chef de division, de chef et sous-chef de bureau et d'employé de 1^{re} et 2^e classe, sont équivalents pour certains grades, mais qu'ils sont, en général, moins élevés que ceux fixés dans les autres Départements.

En présence de cette situation, le Ministre de la Guerre estime qu'il y a lieu de reviser et de renforcer l'échelle des traitements des fonctionnaires et employés civils de son Département, conformément au tableau placé à la suite de la présente note (annexe n° 2), et il espère que la Législature n'hésitera pas à lui accorder le supplément de crédit de 8,870 francs nécessaire pour pouvoir mettre cette mesure à exécution.

Le Département de la Guerre demande, en outre, un supplément de crédit de 9,150 francs pour pouvoir augmenter le nombre des gens de service de l'Administration centrale.

Ce personnel se compose actuellement de 17 employés ⁽¹⁾, parmi lesquels

(1) 1 garde-magasin.
1 huissier du cabinet.
6 messagers.
2 concierges.

3 lithographes.
1 lingère.
2 boute-feux.
1 commissionnaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

on ne compte que 6 messagers pour le service de tous les bureaux, et l'on est obligé de suppléer à l'insuffisance notoire de ce nombre, par des militaires qui sont détachés des régiments comme plantons, et que l'on doit employer comme messagers.

Cette mesure offre de sérieux inconvénients, car ces plantons-messagers doivent être souvent renvoyés à leur corps, pour cause d'inaptitude, et ils partent en tous cas, au bout d'un an, lorsque leur classe de milice est envoyée en congé; le service des bureaux souffre beaucoup de ces mutations continues, et il importe de remédier à cette situation.

Le nombre des messagers civils permanents devrait être porté de 6 à 13, afin de pouvoir établir le service comme suit :

	1	pour le cabinet du Ministre,
	6	pour le cabinet des six directeurs,
	6	pour les six directions.
TOTAL . . .	13	

et l'on pourrait ainsi diminuer d'autant le nombre des militaires détachés comme plantons.

Il faut en outre pourvoir à un nouvel emploi de concierge pour la troisième entrée du Ministère de la Guerre, qui sera établie rue de Louvain, dans les nouveaux bâtiments en construction.

Cette augmentation totale de huit employés (gens de service) justifie la demande du supplément de crédit précité de 9,130 francs, soit en moyenne environ 1,140 francs pour le traitement de chacun d'eux.

CHAPITRE II

ÉTATS-MAJORS.

ART. 6. — *Traitement de l'état-major général.*

Augmentation fr.	413 10
----------------------------	--------

provenant de l'année bissextile (243 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c^s).

ART. 7. — *Traitement de l'état-major des provinces et des places.*

Augmentation fr.	42 50
----------------------------	-------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

provenant de l'année bissextile (23 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c^s).

ART. 8. — *Traitement du service de l'intendance.*

Augmentation. fr. 23 80

provenant de l'année bissextile (14 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c^s).

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé.*

Augmentation. fr. 5 10

provenant de l'année bissextile (3 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c^s).

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation. fr. 20,587 96

provenant de l'année bissextile comme suit :

Solde des sous-officiers et soldats fr.	19,908 76
Supplément de solde du cadre du corps de discipline et de correction	47 40
254 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c ^s	431 80
TOTAL fr.	<u>20,387 96</u>

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Augmentation. fr. 6,096 90

NOTE PRÉLIMINAIRE.

provenant de l'année bissextile comme suit :

Solde des sous-officiers et soldats fr.	5,661 30
Masse d'écurie.	435 60
	<hr/>
TOTAL fr.	6,096 90
	<hr/>

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation. fr.	7,878 »
	<hr/>

provenant de l'année bissextile comme suit :

Solde des sous-officiers et soldats fr.	7,599 92
38 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c ^s	64 60
Masse d'écurie.	213 48
	<hr/>
TOTAL fr.	7,878 »
	<hr/>

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation. fr.	1,323 91
	<hr/>

provenant de l'année bissextile comme suit :

Solde des sous-officiers et soldats fr.	1,261 01
37 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c ^s	62 90
	<hr/>
TOTAL fr.	1,323 91
	<hr/>

ART. 16. — *Traitement et solde du bataillon d'administration.*

Augmentation. fr.	994 48
	<hr/>

provenant de l'année bissextile (solde des sous-officiers et soldats).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Augmentation. fr. 20,494 50

provenant de l'année bissextile comme suit :

Litt. a. Pain.	40,989 journées à 18 c ^s	. fr.	7,378 02	} 20,494 50
Litt. b. Viande.	40,989 — à 32 c ^s	. . .	13,116 48	

ART. 23. — *Fourrages en nature.*

Augmentation. fr. 13,150 05

provenant de l'année bissextile comme suit :

Charges ordinaires et permanentes.

4,187 rations fortes	à fr. 1 65 c ^s	. . . fr.	6,908 55	} 13,132 05
4,149 — légères	à fr. 1 50 c ^s	6,223 50	

Charges extraordinaires et temporaires.

12 rations légères à fr. 1 50 c^s fr. 18 »

TOTAL fr. 13,150 05

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Augmentation. fr. 358 87

provenant de l'année bissextile comme suit :

6,573 journées de couchage sur les fournitures des villes
à 05 c^s fr. 328 75

1,506 journées de couchage sur les fournitures de l'État
à 02 c^s 30 12

TOTAL fr. 358 87

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 29. — Remonte.

Augmentation. fr. 5,510 »

La remonte ordinaire était calculée aux Budgets antérieurs à raison de $\frac{2}{15}$ ou $13 \frac{1}{5}$ p. % de l'effectif en chevaux, pour la cavalerie, et de $\frac{1}{4}$ ou $14 \frac{1}{4}$ p. % de l'effectif pour l'artillerie.

Depuis 1869, les prix d'achat des chevaux de remonte sont prévus au Budget comme suit :

Chasseurs et lanciers fr.	850 »	} chevaux étrangers.
Guides.	950 »	
Artillerie. Chevaux de selle	950 »	
— Chevaux de trait	650 »	chevaux indigènes.

Le Budget alloue en outre un crédit de 10,000 francs pour primes à accorder pour les chevaux nés et élevés en Belgique.

Les prix indiqués ci-dessus ont subi, depuis 10 ans, un renchérissement notable, et pour l'exercice 1878, le Département de la Guerre a payé les chevaux de remonte aux taux suivants :

	ÉTRANGERS.	INDIGÈNES.
Chasseurs et lanciers fr.	1,100 »	1,150 »
Guides	1,150 »	1,200 »
Artillerie. Chevaux de selle	1,150 »	1,200 »
— Chevaux de trait	»	825 »

Les crédits alloués aux Budgets antérieurs, pour la remonte ordinaire, auraient donc été insuffisants, si l'on avait dû acheter le nombre de chevaux sur lequel ces crédits sont basés; mais comme les pertes en chevaux n'ont pas atteint les proportions de $13 \frac{1}{5}$ p. % ou de $14 \frac{1}{4}$ p. % de l'effectif budgétaire, le Département de la Guerre a pu faire face à l'augmentation du prix des chevaux, sans demander des crédits supplémentaires, parce que les achats ont porté sur un nombre de chevaux moins élevé, et parce que, dans ces derniers temps, le déficit a pu être couvert, le cas échéant, au moyen des transferts autorisés par l'article 4 de la loi du Budget.

Comme il est certain que la valeur des chevaux tend plutôt à s'accroître qu'à redescendre à son ancien taux, le Département de la Guerre pense que pour la remonte, comme pour les vivres et les fourrages, il faut tenir compte de la situation constatée par les faits et porter au Budget de 1880 les crédits nécessaires pour l'achat des chevaux, en se basant sur les prix réels et en calculant le nombre de chevaux à acheter d'après la proportion moyenne des pertes annuelles.

Les deux tableaux ci-après donnent, par arme, le relevé exact des pertes

NOTE PRÉLIMINAIRE.

en chevaux pendant les trois dernières années, et indiquent la proportion pour cent de ces pertes, sur l'effectif budgétaire.

1^o Cavalerie.

ANNÉES.	CHEVAUX DE TROUPE			TOTAL des pertes.	EFFECTIF en CHEVAUX DE TROUPE compris AU BUDGET.	PROPORTION p. % des pertes sur l'effectif BUDGÉTAIRE.
	vendus par réforme.	abattus.	morts.			
1876.	255	116	206	577	4840	11 ⁸² p. %
1877.	505	112	131	548	4840	11 ⁵² —
1878.	565	85	121	569	4840	11 ⁷⁵ —
TOTAUX.	925	311	458	1,694		
MOYENNE GÉNÉRALE des trois années.	508	104	155	505	4840	11 ⁶¹ p. %

2^o Artillerie.

ANNÉES.	CHEVAUX DE TROUPE			TOTAL des pertes.	EFFECTIF en CHEVAUX DE TROUPE compris AU BUDGET.	PROPORTION p. % des pertes sur l'effectif BUDGÉTAIRE.
	vendus par réforme.	abattus.	morts.			
1876.	78	58	77	215	2572	8 ³⁷ p. %
1877.	64	47	65	176	2572	7 ⁴² —
1878.	70	57	54	181	2572	7 ⁶³ —
TOTAUX.	212	162	196	570		
MOYENNE GÉNÉRALE des trois années.	70	54	65	190	2572	8 ⁰¹ p. %

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On voit ainsi que la moyenne générale des pertes annuelles est actuellement :

Pour la cavalerie de 11⁶⁷ p. % au lieu de 13 ¹/₃ p. %.
 Pour l'artillerie de 8⁰¹ p. % au lieu de 14 ¹/₄ p. %.

On peut donc admettre que les pertes en chevaux ne dépasseront pas en moyenne 11 ³/₄ p. % de l'effectif budgétaire pour la cavalerie et 8 p. % pour l'artillerie.

Dans ces conditions, le calcul des crédits nécessaires pour la remonte ordinaire doit être établi comme suit :

Chasseurs et lanciers. 11 ³ / ₄ p. % sur 3,630 chevaux = environ 426 chevaux à 1,100 francs.	fr.	468,600	»	
Guides. 11 ³ / ₄ sur 1,210 chevaux = environ 142 chevaux à 1,150 francs		163,300	»	
Artillerie. Selle. 8 p. % sur 794 chevaux = environ 63 chevaux à 1,150 francs.		72,450	»	
Artillerie. Trait. 8 p. % sur 1,578 chevaux = environ 126 chevaux à 825 francs		103,950	»	
		<hr/>		
	TOTAL.	fr.	808,300	»
Primes à accorder pour chevaux nés et élevés en Belgique. fr.		10,000	»	
		<hr/>		
	TOTAL du crédit nécessaire pour 1880	fr.	818,300	»
Le crédit alloué aux Budgets antérieurs est de	fr.	812,790	»	
		<hr/>		
Soit pour 1880 une augmentation de	fr.	5,510	»	
		<hr/>		

CHAPITRE XI.

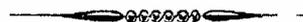
DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 33. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Diminution. fr. 20 83

pour arrondir le chiffre total du Budget.

Le Ministre de la Guerre,
 RENARD.



ANNEXES A LA NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNEXE N° 1.

Tableau comparatif de la hiérarchie des grades et de l'échelle des traitements des fonctionnaires et employés civils de l'Administration centrale des divers Ministères.

GRADES.	MINISTÈRES							
	des Affaires étrangères.	des Finances.	de l'Instruction publique.	de l'Intérieur.	de la Justice.	des Travaux publics.	de la Guerre.	
Secrétaire général	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	"	
Directeur général (ou administrateur des chemins de fer)	"	10,000	10,000 9,000	10,000 9,000	9,000	12,000	"	
Inspecteur général	"	9,600 9,000	"	"	7,000	9,000	"	
Directeur	8,000	8,000	8,000 7,000	8,000 7,000	7,000	8,000	"	
Sous-directeur ou chef de division	7,000	6,500 6,000	6,500	6,500	6,500 5,500	7,000 6,500	7,000	
	6,500		6,000	6,000		6,500	6,500	
	6,000		5,500	5,500		6,000	6,000	
Chef de bureau	5,000	5,000 4,250	5,000	5,000	5,000 4,000	5,000 4,500	5,000	
	4,250		4,600	4,600		4,500	4,500	
	3,500		4,200	4,200		4,000	4,000	
Sous-chef de bureau ou commis-chef.	"	3,800 3,200	"	"	3,800 3,100	3,500 3,000	3,600 3,300 3,150	
	Employé ou commis. {	3,500	2,900 2,300	4,000	4,000	3,000 2,600	2,600	2,940
		3,550		3,600	3,600		2,200	2,625
3,200		3,200		3,200	2,200		2,310	
Employé ou commis. {	3,200	2,100 1,200	3,000	3,000	2,500 2,100	1,800	2,200	
	2,925		2,600	2,600		1,500	1,760	
	2,650		2,200	2,200		1,500	1,320	
Employé ou commis. {	2,650	"	"	"	2,000 1,200	1,200	"	
	2,375		"	"		1,000	"	
	2,100		"	"		"	"	
Commis d'ordre	"	"	2,600	2,600	"	"	"	
			2,400	2,400				
			2,200	2,200				
Commis d'ordre	"	"	2,000	2,000	"	"	"	
			1,900	1,900				
			1,800	1,800				
Commis d'ordre	"	"	1,600	1,600	"	"	"	
			1,500	1,500				
			1,400	1,400				
Expéditionnaire	"	"	"	"	"	2,000	"	
						1,800		
						1,500		
						1,200		

ANNEXE N° 2.

Tableau du personnel civil de l'Administration centrale du Ministère de la Guerre, avec indication des traitements qui sont alloués d'après les fixations du Budget de 1879 et des traitements qui sont proposés au Budget de 1880.

EMPLOIS.	FIXATIONS DU BUDGET DE 1879.			PROPOSITIONS AU BUDGET DE 1880.		
	Nombre d'employés.	TRAITEMENTS		Nombre d'employés.	TRAITEMENTS	
		par unité.	par catégorie.		par unité.	par catégorie.
Sous-directeurs ou chefs de division.	3	7,000	7,000	3	7,800	7,800
	1	6,500	6,500	1	7,100	7,100
	1	6,000	6,000	1	6,400	6,400
Chefs de bureau	5	5,000	15,000	5	5,400	16,200
	2	4,500	9,000	2	4,000	9,800
	5	4,000	12,000	5	4,400	15,200
Sous-chefs de bureau	3	5,600	10,800	3	5,900	11,700
	5	5,500	9,000	5	5,600	10,800
	5	5,150	9,450	5	5,300	9,900
Employés de 1 ^{re} classe	4	2,940	11,760	4	5,000	12,000
	4	2,625	10,500	4	2,700	10,800
	4	2,510	9,240	4	2,400	9,600
Employés de 2 ^e classe	6	2,200	15,200	6	2,200	15,200
	6	1,760	10,560	6	1,800	10,800
	6	1,520	7,920	6	1,400	8,400
TOTAUX	50		148,850	50		157,700

L'augmentation demandée pour 1880 est en totalité de 8,870 francs.

Les employés des grades inférieurs, dont le traitement a été augmenté de 5 ou 10 p. % en vertu de la loi du 2 juillet 1875, n'obtiendront qu'une majoration qui varie de 40 à 90 francs, afin d'arrondir le chiffre de leur traitement.

Pour les grades plus élevés, les augmentations proposées sont de :

150 et 500 francs pour les sous-chefs de bureau,

400 francs pour les chefs de bureau,

400, 600 et 800 francs pour le sous-directeur et les chefs de division.

Le traitement le plus élevé de la hiérarchie serait ainsi de 7,800 francs au lieu de 7,000 francs.

(346)

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***No tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1880, est fixé à la somme de *quarante-quatre millions cent-trente-quatre mille sept cents francs* (44,134,700 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédits qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22 et 23.

Le Gouvernement est également autorisé à transférer de l'article 22 (pain et viande) à l'article 23 (fourrages en nature) et vice versa, les sommes nécessaires pour combler le déficit que pourrait présenter l'un ou l'autre de ces articles.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1880, les excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1881.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.



BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	.	} 475,000 .
2	— des fonctionnaires et employés civils	101,000	.	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,000	.	
4	Matériel	35,000	.	
5	Dépôt de la Guerre et institut cartographique militaire	40,000	150,000	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	896,413 10	.	} 1,457,479 40
7	— — des provinces et des places	303,042 50	.	
8	— du service de l'intendance	258,023 80	.	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	200,005 10	.	} 1,008,405 10
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	582,500	.	
11	Service pharmaceutique.	155,000	.	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	13,525,887 00	.	} 24,397,928 25
13	— — de la cavalerie	3,758,006 00	30,447	
14	— — de l'artillerie.	5,312,378	.	
15	— — du génie	1,280,623 01	.	
16	— — du bataillon d'administration	681,404 48	.	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
A REPORTER fr.		27,356,305 76	180,447	27,536,812 75

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	27,556,365 75	180,447 »	27,556,813 75
	CHAPITRE V. ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	253,600 »	»	206,400 »
18	Dépenses d'administration	42,800 »	»	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	66,375 »	»	1,082,555 »
20	Matériel de l'artillerie	1,016,180 »	»	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,460,000 »	»	1,460,000 »
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande.	6,702,294 50	»	15,467,073 42
23	Fourrages en nature.	4,744,432 05	6,588 »	
24	Casernement des hommes	713,358 87	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour	110,000 »	»	
27	Transports généraux.	65,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 »	»	
29	Remonte.	818,500 »	»	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	145,000 »	»	165,000 »
31	Frais de représentation	20,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	43,821,706 17	187,035 »	44,008,741 17

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	45,821,706 17	187,035 .	44,008,741 17
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	110,460 .	540 .	111,000 .
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,958 83	.	14,958 83
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	43,047,125 .	187,575 .	44,154,700 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

LÉOPOLD.

(352)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1880.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr	21,000	•
2	•	— de 50 fonctionnaires et employés civils. 157,700	191,000	•
	•	— des huissiers, messagers et gens de service. 33,300		
3	•	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	18,000	•
	•	— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
<i>Matériel.</i>				
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 22,000	55,000	•
	•	Chauffage et éclairage. 13,000		
	•	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 20,000		
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Dépôt de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la guerre fr 14,000		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
Charges ordinaires et permanentes.				
		Reconnaisances militaires, achats d'instruments, etc. fr. 5,000	26,000	
		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000		
b.		Charges extraordinaires et temporaires.	40,000	150,000
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000		
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}			328,000	150,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	•	•	
191,000	»	173,000	18,000	•	
16,000	»	16,000	•	•	
53,000	»	53,000	•	•	
100,000	»	100,000	•	•	
473,000	»	455,000	18,000	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE II.		
				ÉTATS-MAJORS.		
				<i>État-major général.</i>		
				Officiers généraux		
				SECTION D'ACTIVITÉ.		
		9	30	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 .		
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . . 228,600 .		
		27	90		395,100 .	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments 1,975 50		
					393,124 50	
				SECTION DE RÉSERVE.		
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 .		
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . 10,180 . . . 40,640 .		
		6	14		70,240 .	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments 351 20		
					69,888 80	
				TOTAL fr. 463,013 30		
				A DÉDUIRE :		
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 .		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments 92 50		
					18,407 50	
				RESTE fr. 444,605 80		
				A AJOUTER :		
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants généraux fr. 2,000 .		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments 10 .		
					1,990 .	
				TOTAL fr. 446,595 80		
				Corps d'état-major.		
		4	12	Colonels, à fr. 9,500 fr. 38,000 .		
		4	8	Lieutenants-colonels, à 7,100 28,400 .		
		8	16	Majors, à 6,300 50,400 .		
		18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 5,100 91,800 .		
		12	24	— de 2 ^e classe 4,400 52,800 .		
		46	90		261,400 .	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments 1,507 .		
					260,003 .	
		79	200	A REPORTER fr. 706,688 80		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880. .

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		EFFECTIF.			
		SAIENS.	CHEVAUX.		
		70	200		
				REPORT. fr. 706.688 80	
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.	
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; SAVOIR :	
		•	2	1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr. 1,500 »	
		•	10	5 — — de 2 ^e classe . . . à. . 1,000 . . . 5,000 »	
		•	12	6 — — de 3 ^e classe . . . à. . 850 . . . 5,100 »	
		•	12	6 lieutenants d'infanterie. à. . 850 . . . 5,100 »	
	c.	•	2	1 lieutenant d'artillerie à. . 375 . . . 375 »	
		•	2	1 capitaine en 1 ^{er} du génie à. . 500 . . . 500 »	
		•	2	1 lieutenant du génie. à. . 375 . . . 375 »	
			42	17,750 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 88 75	
				17,661 25	
		70	242	TOTAL. fr. 724,350 05	
				Indemnité de vivres de campagne.	
	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative) 1,768 45	
				Indemnité de fourrages.	
				242 chevaux \times 565 = 88,550 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^e fr. 150,161 »	
	e.			A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division fr. 620 50	
				Augmentation pour l'année bissextile 245 journées 415 10	
				151,194 00	806,415 10
				Frais de bureau.	
				2 lieutenants généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs. fr. 4,000 »	
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie 800 »	
	f.			2 — des circonscriptions militaires. } 1 à 1,500 » } 2,700 »	
				4 — des divisions d'infanterie, à 600 . . . 2,400 »	
				2 — de cavalerie, à 600 . . . 1,200 »	
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . . 8,000 »	
				10,100 »	
				A REPORTER. fr. 806,415 10	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
896,415 10	896,000 •	415 10	•		
896,415 10	896,000 •	415 10	•		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	EFFECTIF. HORDES. CHEVACS.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
					REPORT. fr.	898,415 10	.
				État-major des provinces et des places.			
				État-major des provinces.			
	a.	5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800 .		
		.	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 .		
		5	19		55,300 .		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50		
					55,023 50		
				État-major des places.			
		5		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500 37,500 .		
		4		— de 2 ^e — , à	5,500 22,000 .		
		0		— de 3 ^e — , à	4,500 40,500 .		
	b.	2	a) 6	Majors, à	3,800 7,600 .		
		0		Adjutants de 1 ^{re} classe, à	5,150 28,350 .		
		8		— de 2 ^e — , à	2,525 20,200 .		
		4		— de 3 ^e — , à	2,100 8,400 .		
					164,550 .		
		41	6	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	822 75		
					163,727 25		
		46	25	Aumôniers.			
	c.			Traitement des aumôniers et desservants	44,950 .		
						303,042 50	
				Indemnité de vivres de campagne.			
	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,016 75		
				Indemnité de fourrages.			
	e.			25 chevaux \times 365 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c.	15,512 50		
				Augmentation pour l'année bissextile 25 journées.	42 50		
					15,555 .		
				Frais de bureau.			
				9 commandants de province b).	9,600 .		
		1		— de place, à	1,200 1,200 .		
		2		— — , à	1,000 2,000 .		
		1		— — , à	800 800 .		
	f.	7		— — , à	500 3,500 .		
		10		— — , à	400 4,000 .		
		3		— — , à	240 720 .		
		5		— — , à	150 750 .		
		2		— — , à	100 200 .		
					22,770 .		
					A REPORTER. fr.	1,199,455 60	.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
896,415 10	896,000 "	415 10	"		a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
303,042 50	303,000 "	42 50	"		b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.
1,199,455 60	1,199,000 "	455 60	"		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																											
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																												
TOTAL. 1,190,455 60	1,199,000 •	455 60	•	<p>a) COMPOSITION ORGANIQUE.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef</td> <td>1</td> <td rowspan="3">} 55</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>12</td> <td rowspan="2">} 180</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td> <td>» 38</td> <td rowspan="3">} 185</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>» 76</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^{ts}.</td> <td>» 37</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>35</td> <td>(*) 180</td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.</p> <p>b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>	INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef	1	} 55	— de 1 ^{re} classe	3	— de 2 ^{me} —	6	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	} 180	— de 2 ^{me} —	13	Capitaines quartiers-maitres	» 38	} 185	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	» 76	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^{ts}	» 37			35	(*) 180	185
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																													
Intendant en chef	1	} 55																													
— de 1 ^{re} classe	3																														
— de 2 ^{me} —	6																														
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	} 180																													
— de 2 ^{me} —	13																														
Capitaines quartiers-maitres	» 38	} 185																													
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	» 76																														
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^{ts}	» 37																														
		35	(*) 180	185																											
258,025 80	258,000 •	25 80	•																												
1,457,479 40	1,457,000 •	479 40	•																												

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE III.		
				SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).		
				Traitement des officiers de santé.		
		1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	•
		4	•	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 8,500	34,000	•
		7	•	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	40,700	•
		1	•	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	•
		20	•	— adjoints, à 2,025	52,500	•
a.		1	•	Pharmacien principal, à 5,500	5,500	•
		12	•	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200	50,400	•
		12	•	— de 2 ^e classe, à 5,250	63,000	•
		12	•	— de 3 ^e classe, à 2,800	33,600	•
		1	1	Inspecteur vétérinaire, à 5,500	5,500	•
		71	5		287,100	•
				A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,455 50	
					285,644 50	
9				Indemnité de vivres de campagne.		
	b.			Indemnités de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,574	•
				Indemnité de fourrages.		
				5 chevaux \times 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^e	1,861 50	
	c.			Augmentation pour l'année bissextile 5 journées	5 10	
					1,866 60	
				Frais de bureau.		
	d.			Inspecteur général du service de santé.	2,000	•
				Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.		
10				650,500 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à 89 centimes fr. 578,945	578,945	•
				4,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation	5,555	•
					582,500	•
				Service pharmaceutique.		
11				Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	135,000	•
				TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	1,008,405 10	•

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																						
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																							
TOTAL.																																										
200,905 10	200,900 "	5 10	"	<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td>1 "</td> </tr> <tr> <td>Médecins principaux de 1^{re} classe</td> <td>4 "</td> </tr> <tr> <td>— principaux de 2^e classe.</td> <td>7 "</td> </tr> <tr> <td>— de régiment { de 1^{re} classe. 10 de 2^{me} — 25 }</td> <td>" 35</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon de 1^{re} classe.</td> <td>1 35</td> </tr> <tr> <td>— — de 2^{me} —</td> <td>" 45</td> </tr> <tr> <td>— adjoints.</td> <td>20 "</td> </tr> <tr> <td>Pharmacien principal</td> <td>1 "</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>12 "</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>12 "</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>12 "</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur vétérinaire</td> <td>1 -</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires de 1^{re} classe</td> <td>" 12</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>" 13</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>" 8</td> </tr> <tr> <td></td> <td>71 (*) 148</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">219</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	Inspecteur général	1 "	Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4 "	— principaux de 2 ^e classe.	7 "	— de régiment { de 1 ^{re} classe. 10 de 2 ^{me} — 25 }	" 35	— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1 35	— — de 2 ^{me} —	" 45	— adjoints.	20 "	Pharmacien principal	1 "	— de 1 ^{re} classe	12 "	— de 2 ^{me} —	12 "	— de 3 ^{me} —	12 "	Inspecteur vétérinaire	1 -	Vétérinaires de 1 ^{re} classe	" 12	— de 2 ^{me} —	" 13	— de 3 ^{me} —	" 8		71 (*) 148	219	
COMPOSITION organique.																																										
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																									
Inspecteur général	1 "																																									
Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4 "																																									
— principaux de 2 ^e classe.	7 "																																									
— de régiment { de 1 ^{re} classe. 10 de 2 ^{me} — 25 }	" 35																																									
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1 35																																									
— — de 2 ^{me} —	" 45																																									
— adjoints.	20 "																																									
Pharmacien principal	1 "																																									
— de 1 ^{re} classe	12 "																																									
— de 2 ^{me} —	12 "																																									
— de 3 ^{me} —	12 "																																									
Inspecteur vétérinaire	1 -																																									
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	" 12																																									
— de 2 ^{me} —	" 13																																									
— de 3 ^{me} —	" 8																																									
	71 (*) 148																																									
219																																										
582,500 "	582,500 "	"	"	b) Infanterie. 408,700 journées. Cavalerie. 95,300 " Artillerie. 125,900 " Génie. 22,300 " Bataillon d'administration 2,300 "																																						
135,000 "	135,000 "	"	"	TOTAL. 650,500 journées.																																						
1,008,405 10	1,008,400 "	5 10	"																																							

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>SOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1852</td> <td>254</td> </tr> <tr> <td>25571</td> <td>•</td> </tr> <tr> <td>27425</td> <td>254</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF.		SOMMES.	CHEVAUX.	1852	254	25571	•	27425	254		
EFFECTIF.															
SOMMES.	CHEVAUX.														
1852	254														
25571	•														
27425	254														
		CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES. <i>Traitement et solde de l'infanterie.</i> Traitement, solde et accessoires.													
		Officiers de tous grades	fr. 5,447,900 81												
		Sous-officiers et soldats	7,445,408 40												
		Augmentation pour l'année bissextile	10,956 16												
			7,405,454 56												
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.	50,000 •												
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	10,200 •												
12	a.	Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	30,000 •												
		Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 36 francs.	315,344 •												
		Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes	40,000 •												
			13,374,959 67												
		A DÉDUIRE													
		Pour 408,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes.	fr. 249,307 •												
		Pour vacances et petites permissions	271,703 21												
			521,010 21												
			12,853,949 16												
		A REPORTER. . . fr. 12,853,949 16													

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers formé de quatre bataillons actifs et de deux bataillons non-actifs (à quatre compagnies) et un dépôt;
 2° d'un régiment de grenadiers,
 3° de trois régiments de chasseurs à pied, } formés chacun de trois bataillons actifs et de un bataillon non-actif (à quatre compagnies) et de un dépôt;
 4° de quatorze régiments de ligne,
 5° de deux compagnies sédentaires;
 6° d'un corps de discipline et de correction formé de six compagnies;
 7° d'une école d'enfants de troupe;
 8° d'officiers à la suite des régiments.

OFFICIERS.

GRADES.	Effectif par unité			Composition d'un régiment			Soit pour :						TOTAUX.		MONTANT			
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Les deux compagnies sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	Les officiers hors cadre.	Officiers.	Chevaux.	TRAIITEMENT annuel.	par GRADE.	par CATÉGORIE.	
États-majors actifs } 19 régiments. 58 bataillons.																		
Colonels	1	•	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	58	8,500	161,500	•	
Lieutenants-colonels	1	•	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	58	6,500	123,500	•	
Majors	•	1	•	4	3	3	4	3	51	•	•	•	58	116	5,500	319,000	•	
Capitaines-adjudants-majors montés	1	•	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	19	3,950	75,050	•	
— — non montés.	•	1	•	4	3	3	4	3	51	•	•	•	58	•	3,450	200,100	•	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	1	•	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	•	2,250	42,750	•	
— — officiers-payeurs	•	1	•	4	3	3	4	3	51	•	•	•	58	•	2,462 50	142,825	•	
Médecins de régiment de 1 ^{re} classe	•	•	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	5	•	6,500	51,500	•	
— — de 2 ^{me} classe	•	•	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	14	•	5,100	71,400	•	
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	•	1	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	•	4,200	79,800	•	
— — de 2 ^e classe	•	•	•	2	1	1	2	1	17	•	•	•	20	•	3,250	65,000	•	
332 compagnies de bataillons actifs.																	1,512,425	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	•	•	1	16	12	12	16	12	204	•	•	•	252	•	3,450	800,400	•	
Lieutenants et sous-lieutenants	•	•	3	48	36	36	48	36	612	•	•	•	696	•	2,250	1,566,000	•	
30 bataillons non-actifs, 80 compagnies.																	2,366,400	
Majors	•	1	•	2	1	1	2	1	17	•	•	•	20	20	5,500	110,000	•	
Capitaines-adjudants-majors non montés.	•	1	•	2	1	1	2	1	17	•	•	•	20	•	3,450	69,000	•	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	•	•	1	8	4	4	8	4	68	•	•	•	80	•	3,450	276,000	•	
Lieutenants et sous-lieutenants	•	•	3	24	12	12	24	12	204	•	•	•	240	•	2,250	540,000	•	
19 dépôts de régiment.																	995,000	
Majors	•	1	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	19	5,500	104,500	•	
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers d'armement	•	1	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	•	2,250	42,750	•	
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	•	1	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	•	3,800	72,200	•	
Capitaines administratifs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	•	1	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	•	3,450	65,550	•	
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	•	1	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	•	3,250	61,750	•	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	•	•	1	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	•	3,450	65,550	•	
Lieutenants et sous-lieutenants	•	•	3	3	3	3	3	3	51	•	•	•	57	•	2,250	128,250	•	
Compagnies spéciales.																	540,550	
Colonel	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	2	8,500	8,500	•	
Majors	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	2	2	5,500	11,000	•	
Capitaine-adjutant-major non monté.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	•	3,450	3,450	•	
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^{me} ou 3 ^{me} classe	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	•	3,800	3,800	•	
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers-payeurs	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	•	2,462 50	2,462 50	•	
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	•	3,250	3,250	•	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	8	•	3,450	27,600	•	
Lieutenants et sous-lieutenants.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	6	•	30	•	2,250	67,500	•	
Officiers à la suite.																	127,562 50	
Capitaines	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	20	•	20	•	3,450	69,000	•	
Lieutenants	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	20	•	20	•	2,400	48,000	•	
																	117,000	
																		5,458,937 50
	129	91	91	129	91	91	129	91	1,547	8	37	40	1,852	254				

A ajouter les suppléments de traitement :

Pour le corps de discipline et de correction	}	Le commandant du corps	1,000	•
		Les deux majors, à	800	fr. 1,600
		Les sept capitaines, à	600	• 4,200
		Les vingt-quatre lieutenants et sous-lieutenants, à	400	• 9,600

TOTAL fr. 5,475,537 50

A DÉDUIRE 1/2 p. % pour médicaments 27,376 09

RESTE fr. 5,447,960 81

(¹) Officiers d'infanterie 1,070
 Comptables 98 } 1,852
 Médecins 78 }

TROUPES.

GRADES.	Effectif par unité.			Composition d'un régiment			Soit pour :				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE Journalière.	MONTANT			
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	LE TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.		
États-majors actifs { 19 régiments. 58 bataillons.																
Adjutants sous-officiers	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	3 25	68,802 50			
Sergents-majors secrétaires { Grenadiers Les autres.	1	"	"	1	"	1	1	"	17	18	6,570	2 34	15,573 80			
Sergents-clairons	1	"	"	1	1	1	1	1	17	19	6,955	2 15	14,910 25			
Caporaux-clairons	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 05	22,228 50			
Sergents-armuriers	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 85	38,741 10			
Musiciens d'état-major	14	"	"	14	14	14	14	14	238	266	97,000	"	161,500 "			
332 compagnies des 58 bataillons actifs: <i>16 compagnies du régiment des carabiniers.</i>	16	5	"												522,421 20	
Sergents-majors	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	2 34	13,605 60			
Premiers sergents	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	1 98	11,563 20			
Sergents-fourriers	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	1 85	10,687 20			
Sergents	"	20	5	80	"	"	80	"	"	80	29,200	1 85	55,456 "			
Caporaux	"	40	10	160	"	"	160	"	"	160	58,400	" 85	49,640 "			
Clairons	"	12	5	48	"	"	48	"	"	48	17,520	" 70	12,264 "			
Soldats de 1 ^{re} classe	"	372	95	1,488	"	"	1,488	"	"	496	181,040	" 64	115,865 60			
— de 2 ^e —	"									992	562,080	" 61	220,868 80		487,990 40	
12 compagnies du régiment des grenadiers.	"	456	114													
Sergents-majors	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	2 57	10,380 60			
Premiers sergents	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	2 01	8,803 80			
Sergents-fourriers	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	1 86	8,146 80			
Sergents	"	20	5	"	60	"	"	60	"	60	21,900	1 86	40,754 "			
Caporaux	"	40	10	"	120	"	"	120	"	120	45,800	" 87	58,106 "			
Clairons	"	12	5	"	56	"	"	56	"	56	13,140	" 72	9,460 80			
Grenadiers	"	372	95	"	1,116	"	"	1,116	"	744	271,560	" 66	179,229 60			
Soldats avec solde de fusilier	"									372	135,780	" 60	81,468 "		376,529 60	
204 compagnies des régiments de chasseurs et de ligne.	"	456	114													
Sergents-majors	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	2 54	174,256 40			
Premiers sergents	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	1 98	147,450 80			
Sergents-fourriers	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	1 85	136,261 80			
Sergents	"	20	5	"	"	60	"	"	1,020	1,020	372,500	1 85	681,509 "			
Caporaux	"	40	10	"	"	120	"	"	2,040	2,040	744,600	" 84	625,464 "			
Clairons	"	12	5	"	"	56	"	"	612	612	223,580	" 69	154,152 20			
Soldats de 1 ^{re} classe	"	280	70	"	"	840	"	"	14,280	4,760	1,757,400	" 63	1,094,562 "			
— de 2 ^e —	"									9,520	3,474,800	" 60	2,084,880 "		5,098,276 20	
30 bataillons non-actifs: <i>Petits états-majors.</i>	"	364	91													
Adjutants sous-officiers	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,500	3 25	25,725 "			
Caporaux-clairons	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,500	1 05	7,665 "			
Sergents-armuriers	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,500	1 85	13,559 "			
60 compagnies des bataillons non-actifs: <i>8 compagnies de carabiniers.</i>	"	3	"												44,749 "	
Sergents-majors	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	2 54	6,852 80			
Premiers sergents	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	1 98	5,781 60			
Sergents-fourriers	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	1 85	5,345 60			
Sergents	"	12	5	24	"	"	24	"	"	24	8,760	1 85	10,050 80			
Caporaux	"	24	6	48	"	"	48	"	"	48	17,520	" 85	14,892 "			
Clairons	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	" 70	2,044 "			
4 compagnies de grenadiers.	"	52	15												50,924 80	
Sergents-majors	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	2 57	3,400 20			
Premiers sergents	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	2 01	2,954 60			
Sergents-fourriers	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	1 86	2,715 60			
Sergents	"	12	5	"	12	"	"	12	"	12	4,580	1 86	8,146 80			
Caporaux	"	24	6	"	24	"	"	24	"	24	8,760	" 87	7,621 20			
Clairons	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	" 72	1,051 20			
68 compagnies de chasseurs et de ligne.	"	52	15												25,920 60	
Sergents-majors	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	2 54	58,078 80			
Premiers sergents	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	1 98	49,145 60			
Sergents-fourriers	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	1 85	45,420 60			
Sergents	"	12	5	"	"	12	"	"	204	204	74,400	1 85	156,261 80			
Caporaux	"	24	6	"	"	24	"	"	408	408	148,020	" 84	125,092 80			
Clairons	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	" 69	17,125 80			
"	"	52	15												451,123 40	
A REPORTER.				1,962	1,448	1,172	1,962	1,448	19,924	23,534	8,516,910				6,837,744 20	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 12,853,040 16		
		Indemnité de fourrages.		
		254 chevaux × 565 = 02,710 journées d'indem. représentative, à fr. 1 70 c. 157,607 •		
	b.	Augmentation pour l'année bissextile : 254 journées 431 80		
		158,038 80		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 •		
		Logement et nourriture.		
			13,525,887 06	
12 (suite).		Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 •		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 •		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 •		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 •		
		1 école d'enfants de troupe. 800 •		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 •		
		283,900 •		
		A REPORTER. fr. 13,525,887 06		
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,525,887 96	13,505,500 »	20,387 96	»		
15,525,887 96	13,505,500 »	20,387 96	»		

CAVALERIE. — Cette arme se compose : 1° de deux régiments de chasseurs, }
 2° de quatre régiments de lanciers, } chacun de cinq escadrons actifs.
 3° de deux régiments de guides, }

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT à cinq escadrons.				TOTALS.			Traitement annuel.	MONTANT			
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux			par GRADE.	par CATÉGORIE.		
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.					
États-majors de régiment.														
Colonels	1	5	1	5	1	5	8	18	6	9,500	76,000	»		
Lieutenants-colonels	1	2	1	2	1	2	8	12	4	7,100	56,800	»		
Majors	2	4	2	4	2	4	16	24	8	6,500	100,800	»		
Capitaines adjudants-majors en 1 ^{er}	1	2	1	2	1	2	8	12	4	5,100	40,800	»		
Lieutenants adjudants-majors	1	2	1	2	1	2	8	12	4	5,250	20,000	»		
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	1	2	1	2	1	2	8	12	4	5,100	24,800	»		
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	1	»	1	»	1	»	8	»	»	5,800	50,400	»		
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	1	»	1	»	1	»	8	»	»	2,462 50	19,700	»		
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	1	»	1	»	1	»	8	»	»	5,450	27,600	»		
Médecins de régiment } de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	2	6	2	6,500	12,600	»		
Id. de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	6	6	2	5,100	50,600	»		
Id. de bataillon de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	8	6	2	4,200	55,600	»		
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	8	6	2	4,600	56,800	»		
Id. de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	8	6	2	5,250	26,000	»		
Id. de 3 ^e classe	1	1	1	1	1	1	8	6	2	2,800	22,400	»		
Escadrons actifs.														
Capitaines commandants	1	2	5	10	5	10	40	60	20	5,100	204,000	»		
Id. en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	2	5	10	5	10	40	60	20	4,200	168,000	»		
Lieutenants	2	4	10	20	10	20	80	120	40	5,250	260,000	»		
Sous-lieutenants	2	4	10	20	10	20	80	120	40	2,950	256,000	»		
	6	12	45	80	45	80	360	480	160			564,000		
											TOTAL	1,432,900	»	
											A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments		7,164 50	
											RESTE fr.		1,425,735 50	

(1) Officiers de l'arme 296 }
 Comptables 24 } 360
 Médecins 16 }
 Vétérinaires 24 } 40

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT à cinq escadrons.				TOTALS.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT		
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux				par GRADE.	par CATÉGORIE.	
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.					
Petits états-majors de régiment.														
Adjudants sous-officiers	2	2	2	2	2	2	12	12	4	4,580	3 25	14,255	»	
Maréchaux des logis chefs secrétaires	1	1	1	1	1	1	4	6	2	1,460	3 25	4,745	»	
Id. des logis gardes-magasins	1	1	1	1	1	1	6	6	2	2,100	2 86	6,265 40	»	
Trompettes-majors	1	1	1	1	1	1	6	6	2	750	2 88	2,102 40	»	
Id. brigadiers	1	1	1	1	1	1	2,190	2 21	4,859 90	750	2 25	1,627 90	»	
Maréchaux des logis armuriers	1	1	1	1	1	1	2,100	2 44	5,543 60	750	2 40	1,795 80	»	
Maitres tailleurs, bottiers et selliers	3	3	3	3	3	3	6	6	2	2,190	1 76	5,854 40	»	
	1	1	1	1	1	1	2	2	2	750	1 78	1,299 40	»	
	1	1	1	1	1	1	6	6	2	2,190	2 21	4,859 90	»	
	1	1	1	1	1	1	2	2	2	750	2 25	1,627 90	»	
	3	3	3	3	3	3	18	18	6	6,570	» 84	5,518 80	»	
	1	1	1	1	1	1	6	6	2	2,190	» 84	1,859 60	»	
Escadrons actifs.														
Maréchaux des logis chefs	1	1	5	5	5	5	50	50	10	10,950	2 86	51,517	»	
Premiers maréchaux des logis	1	1	5	5	5	5	10	10	10	5,650	2 88	10,512	»	
Maréchaux des logis fourriers	1	1	5	5	5	5	50	50	10	10,950	2 56	25,842	»	
Id. des logis	7	7	35	35	35	35	10	10	10	5,650	2 58	8,687	»	
Brigadiers	12	12	60	60	60	60	50	50	50	10,950	2 21	24,199 50	»	
Trompettes	5	5	15	15	15	15	10	10	10	5,650	2 25	8,159 50	»	
Maréchaux ferrants	2	2	10	10	10	10	210	210	70	76,650	2 21	169,596 50	»	
Cavaliers de 1 ^{re} classe	24	24	120	120	120	120	70	70	70	25,550	2 25	56,076 50	»	
Id. de 2 ^e —	69	69	345	345	345	345	360	360	120	151,400	1 05	157,970	»	
Id. non montés	20	20	100	100	100	100	120	120	120	45,800	1 08	47,504	»	
	20	20	100	100	100	100	90	90	90	52,850	1 56	51,246	»	
	20	20	100	100	100	100	50	50	50	10,950	1 58	17,501	»	
	2	2	10	10	10	10	60	60	20	21,900	» 86	18,854	»	
	24	24	120	120	120	120	20	20	20	7,500	» 89	6,497	»	
	69	69	345	345	345	345	720	720	262,800	» 86	226,008	»		
	20	20	100	100	100	100	240	240	87,600	» 89	77,964	»		
	69	69	345	345	345	345	2,070	2,070	755,550	» 85	627,106 50	»		
	20	20	100	100	100	100	690	690	251,850	» 86	216,591	»		
	20	20	100	100	100	100	600	600	219,000	» 85	181,770	»		
	20	20	100	100	100	100	200	200	75,000	» 86	62,780	»		
	140	120	710	605	710	605	5,680	5,650	1,210	2,073,200		2,006,441 50	»	
											TOTAL	2,066,574 50		
											Augmentation pour l'année bissextile		5,661 50	
											TOTAL fr.	2,072,235 80		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,525,887 96	13,505,500 "		20,387 96	.	
13,525,887 96	13,505,500 "		20,387 96	.	

DÉVELOPPEMENT DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 3,512,514 30	13,525,867 90	»
		Harnachement, etc.		
b.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994 »		
		Augmentation pour l'année bissextile : 4,840 journées. 435 00		
		159,420 00		
		Moyens de transport.		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000 »		
			5,758,000 90	30,447 »
		Logement et nourriture.		
d.		Mouvements éventuels pendant l'année 10,000 journées		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 32,400		
		42,400 journées, à fr. 1 25 c'. fr. 53,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
e.		Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 7,200 fr. 57,600 »		
		TOTAL. fr. 3,788,545 90		
		A REPORTER. fr. 17,283,084 86	17,283,084 86	50,447 »

13
(suite.)

(1) Écoles régimentaires et des siletrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,525,887 00	13,505,500 .		20,387 06	»	
3,788,543 00	3,782,447 .		6,096 90	»	
17,314,431 80	17,287,947 .		26,484 86	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	17,283,084 86	50,447 »
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
		<i>Officiers.</i>		
		Colonels, à 9,500 . . . fr.	47,500 »	
		Lieutenants-colonels, à 7,100	35,500 »	
		Majors, à 6,300	51,500 »	
		Capitaines commandants, à 4,600	52,200 »	
		— en second de 2 ^e classe, à 3,500	58,500 »	
		Majors commandants du matériel, à 3,500	27,500 »	
		Garde d'artillerie principal, à 4,600	4,600 »	
		Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à 3,700	29,600 »	
		— de 2 ^e —, à 2,750	22,000 »	
		— de 3 ^e —, à 2,100	16,800 »	
			285,700 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments	1,428 50	
		RESTE fr.	284,271 50	
		<i>Sous-officiers et employés.</i>		
		Conducteurs de 1 ^{re} classe, à 1,500 . . . fr.	45,000 »	
		— de 2 ^e —, à 1,500	50,000 »	
		Maîtres artificiers, à 1,500	7,500 »	
		Contrôleur principal, à 3,500	3,500 »	
		— de 1 ^{re} classe, à 2,800	8,400 »	
		— de 2 ^e —, à 2,500	6,900 »	
		Réviseurs, à 2,000	8,000 »	
			118,100 »	
		<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>		
		Officiers de tous grades	1,957,924 19	
		Sous-officiers, brigadiers et soldats	2,775,970 80	
		Augmentation pour l'année bissextile	7,599 92	
			2,781,570 72	
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	55,000 »	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	1,500 »	
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à al- louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	8,000 »	
		Première mise de petit équipement à allouer à 2,058 miliciens et 200 volon- taires à incorporer, soit { 644 hommes à cheval, à 50 fr. 32,200 » } 1,614 — à pied, à 36 » 58,104 » }	90,504 »	
			5,256,670 41	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 123,900 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 73 centimes	90,447 »	
		Pour vacances et petites permissions	85,572 69	
			174,019 60	
			5,082,650 72	
		A REPORTER. fr.	17,283,084 86	50,447 »

EFFECTIF.	
OMNES.	CHEVAUX.
5	10
5	5
5	5
7	7
11	11
5	"
1	"
8	"
8	"
8	"
05	38
50	"
30	"
5	"
1	"
5	"
3	"
4	"
76	"
502	484
7,860	2,572
8,502	2,856

14

a.

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

- 2° De 4 régiments de campagne formés, savoir : $\left\{ \begin{array}{l} \text{les 1}^{\text{er}} \text{ et } 3^{\text{e}} \text{ régim}^{\text{ts}} \text{ chacun de 8 batteries montées et de 2 batteries de réserve;} \\ \text{les 2}^{\text{e}} \text{ et } 4^{\text{e}} \text{ — — — 2 — — à cheval, 7 batteries montées et 1 batt. de réserve;} \end{array} \right.$
- 3° De 3 — de siège formés chacun de 16 batteries de siège, 1 batterie de réserve et 1 batterie de dépôt;
- 4° De 4 compagnies spéciales : 1 de pontonniers, 1 d'ouvriers, 1 d'armuriers et 1 d'artificiers;
- 5° D'un bataillon du train formé d'un état-major $\left\{ \begin{array}{l} 4 \text{ compagnies pour les colonnes de munitions et les équipages des pontonniers et du génie;} \\ 2 \text{ — — — équipages de l'administration;} \\ 1 \text{ compagnie de dépôt.} \end{array} \right.$
- et de 7 compagnies :

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE ou COMPAGNIE.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.										Totaux.			Traitement annuel.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	Les 1 ^{er} et 3 ^e régiments de campagne.		2 ^e et 4 ^e régiments de campagne.		5 ^e , 6 ^e et 7 ^e régiments de siège.		Quatre COMPAGNIES SPÉCIALES.		LE TRAIN.		HOMMES.	CHEVAUX				
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		à ration forte.	à ration légère.			
États-majors des régiments.																		
Colonels	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	7	12	6	9,500	66,500	
Lieutenants-colonels	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	6	7,100	49,700	
Majors	8	16	6	12	6	12	6	12	6	12	6	12	20	28	15	6,500	182,700	
Capitaines commandants-adjudants-majors	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	3	5,100	35,700	
Lieutenants	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	5	5,350	22,750	
Capitaines commandants-instructeurs	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	8	5,100	20,400	
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	8	5,800	26,600	
Lieutenants ou sous-lieuten. officiers-payeurs	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	8	2,462 50	17,257 50	
Capitaines administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	8	3,450	24,150	
Médecins de rég ^t de 1 ^{re} classe	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	6,500	12,600	
— de 2 ^{me} —	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	5,100	25,500	
— de bat ^{on} de 1 ^{re} —	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4,200	20,400	
— de 2 ^e —	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3,250	9,750	
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4,600	18,400	
— de 2 ^e —	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	5,250	15,000	
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																		
4 batteries à cheval.																		
Capitaines commandants	1	2	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	5,100	20,400	
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4,200	16,800	
Lieutenants	5	6	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	12	5,100	57,200	
Sous-lieutenants	5	9	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	12	5,100	57,200	
30 batteries montées.																		
Capitaines commandants	1	2	16	32	14	28	14	28	14	28	14	28	30	60	6	5,100	155,000	
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	16	16	14	14	14	14	14	14	14	14	50	50	6	4,200	126,000	
Lieutenants	5	6	48	96	42	84	42	84	42	84	42	84	90	180	6	5,100	279,000	
Sous-lieutenants	5	9	48	96	42	84	42	84	42	84	42	84	90	180	6	5,100	279,000	
6 batteries de réserve.																		
Capitaines commandants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	6	5,100	50,600	
Lieutenants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	6	4,200	19,500	
Sous-lieutenants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	6	2,950	17,700	
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																		
48 batteries de siège.																		
Capitaines commandants	1	0	0	0	0	0	48	0	0	0	0	0	48	0	0	4,600	220,800	
Lieutenants	1	0	0	0	0	0	48	0	0	0	0	0	48	0	0	2,875	158,000	
Sous-lieutenants	1	0	0	0	0	0	48	0	0	0	0	0	48	0	0	2,475	118,800	
3 batteries de réserve.																		
Capitaines commandants	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0	0	4,600	15,800	
Lieutenants	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0	0	2,875	8,625	
Sous-lieutenants	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0	0	2,475	7,425	
3 batteries de dépôt.																		
Capitaines commandants	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0	0	4,600	15,800	
Lieutenants	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0	0	2,875	8,625	
Sous-lieutenants	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0	0	2,475	7,425	
COMPAGNIES SPÉCIALES.																		
1 compagnie de pontonniers.																		
Capitaine commandant	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	4,600	4,600	
— en second	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	5,500	5,500	
Lieutenants	2	2	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	2	0	2	2,875	5,750	
Sous-lieutenants	2	2	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	2	0	2	2,475	4,950	
3 compagnies : ouvriers, armuriers et artificiers.																		
Capitaine commandant	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	4,600	15,800	
Lieutenants	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	2,875	8,625	
Sous-lieutenants	2	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	6	0	0	2,475	14,850	
BATAILLON DU TRAIN.																		
Major	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	2	0	6,500	6,500	
Lieutenant adjudant-major	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	5,250	5,250	
Capitaine quartier-maitre de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	5,800	5,800	
— administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	5,450	5,450	
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	5,250	5,250	
Vétérinaire de 2 ^e classe	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	5,250	5,250	
Capitaines commandants	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	4	8	4	8	0	5,100	20,400	
— en second	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	6	3	6	0	4,200	12,600	
Lieutenants	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7	7	7	0	5,250	22,750	
Sous-lieutenants	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7	7	7	0	2,950	20,650	
TOTAUX.	9	9	124	202	126	210	207	53	18	6	27	55	502	445	59		99,700	
Soit par régiment			62	101	65	105	69	11					484	TOTAL		1,947,062 50		
a) Officiers d'artillerie 429 — du train 23 Comptables 23 } 502 Médecins 18 Vétérinaires 9 } 27																		
A RÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 9,758 51																		
RESTE fr. 1,937,924 19																		

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE.			COMPOSITION DES RÉGIMENTS.						TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux		Les 1 ^{er} ET 2 ^e RÉGIMENTS de campagne.		Les 3 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.		Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.	Chevaux		Hommes.	de selle.						de trait.
		de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.		de selle.	de trait.								
Petits états-majors des régiments.																		
Adjutants sous-officiers	"	"	"	4	4	"	4	4	"	0	14	8	"	5,110	3 25	16,607 50		
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	2	"	"	750	2 86	2,087 80		
— — secrétaires	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	4	"	"	1,825	2 75	4,982 25		
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	4	"	"	1,460	2 86	4,175 60		
Trompettes-majors	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	1,095	2 50	2,757 50		
— brigadiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	4	"	2,555	1 98	5,058 90		
Maréchaux des logis armuriers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	4	"	2,555	2 58	6,080 90		
Maîtres selliers, tailleurs et bottiers	"	"	"	6	"	"	6	"	"	6	18	"	"	2,555	1 76	4,496 80		
Ouvriers selliers (soldats)	"	"	"	4	"	"	4	"	"	"	4	"	"	2,555	1 98	5,058 90		
											4	"	"	6,570	" 84	5,518 80		
											4	"	"	1,460	" 95	1,557 80		
											4	"	"	1,460	" 87	1,270 20		
59,432 95																		
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																		
4 batteries à cheval.																		
Adjutants de batterie	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 96	4,521 60		
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 86	4,175 60		
— — fourriers	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 21	3,226 60		
Maréchaux des logis	6	6	"	"	"	24	24	"	"	24	24	24	"	8,760	2 21	19,559 60		
Brigadiers	6	6	"	"	"	24	24	"	"	24	24	24	"	8,760	1 05	9,198 "		
— artificiers	5	5	"	"	"	12	12	"	"	12	12	12	"	4,580	" 95	4,075 40		
Trompettes	2	2	"	"	"	8	8	"	"	8	8	8	"	2,920	1 56	4,555 20		
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	"	"	16	"	"	"	16	"	"	"	5,840	" 95	5,451 20		
Maréchaux ferrants	2	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	"	2,920	" 85	2,425 60		
Canonniers { de 1 ^{re} classe	14	42	40	"	"	56	168	160	"	56	168	160	"	20,440	" 88	17,987 20		
Canonniers { de 2 ^e classe	70	"	"	"	"	280	"	"	"	280	"	"	"	102,200	" 85	84,826 "		
159,578 "																		
30 batteries montées.																		
Adjutants de batterie	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 96	52,412 "		
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 86	31,517 "		
— — fourriers	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 21	24,199 50		
Maréchaux des logis	6	6	"	96	96	"	84	84	"	180	180	180	"	65,700	2 21	145,197 "		
Brigadiers { à cheval	2	2	"	52	52	"	28	28	"	60	60	60	"	21,900	1 05	22,995 "		
Brigadiers { à pied	4	"	"	64	"	"	56	"	"	120	"	"	"	45,800	" 98	42,924 "		
— artificiers	5	"	"	48	"	"	42	"	"	90	"	"	"	52,850	" 87	28,579 50		
Trompettes	2	2	"	32	52	"	28	28	"	60	60	60	"	21,900	1 56	54,164 "		
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	64	"	"	56	"	"	120	"	"	"	43,800	" 87	38,106 "		
Maréchaux ferrants	1	"	"	16	"	"	14	"	"	50	"	"	"	10,950	" 85	9,080 50		
Canonniers { de 1 ^{re} classe	6	"	"	96	"	"	84	"	"	180	"	"	"	65,700	" 78	51,246 "		
Canonniers { de 2 ^e classe	28	"	"	448	"	"	392	"	"	840	"	"	"	306,600	" 66	202,556 "		
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	6	"	40	96	"	640	84	"	560	180	"	1,200	"	65,700	" 88	57,816 "		
Conducteurs { de 2 ^e classe	24	"	"	384	"	"	556	"	"	720	"	"	"	262,800	" 85	218,124 "		
958,524 50																		
6 batteries de réserve.																		
Adjutants de batterie	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 96	6,482 40		
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 86	6,265 40		
— — fourriers	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 21	4,859 90		
Maréchaux des logis	6	6	"	24	24	"	12	12	"	56	56	56	"	15,140	2 21	29,059 40		
Brigadiers { à cheval	2	2	"	8	8	"	4	4	"	12	12	12	"	4,580	1 05	4,599 "		
Brigadiers { à pied	4	"	"	10	"	"	8	"	"	24	"	"	"	8,760	" 98	8,584 80		
— artificiers	5	"	"	12	"	"	6	"	"	18	"	"	"	6,570	" 87	5,715 90		
Trompettes	2	2	"	8	8	"	4	4	"	12	12	12	"	4,580	1 56	6,852 80		
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	16	"	"	8	"	"	24	"	"	"	8,760	" 87	7,621 20		
Maréchaux ferrants	1	"	"	4	"	"	2	"	"	6	"	"	"	2,190	" 85	1,817 70		
81,796 50																		
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																		
48 batteries de siège.																		
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 60	45,552 "		
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 50	43,800 "		
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	1 98	34,689 60		
Maréchaux des logis	5	"	"	"	"	"	"	"	"	240	240	"	"	87,600	1 98	173,448 "		
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	288	288	"	"	105,120	" 98	105,017 60		
— artificiers	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	" 87	50,484 80		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	1 44	50,457 60		
Charrons, forgerons et charpentiers	3	"	"	"	"	"	"	"	"	144	144	"	"	52,560	" 87	45,727 20		
Canonniers { de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	"	"	"	384	384	"	"	140,160	" 78	109,524 80		
Canonniers { de 2 ^e classe	44	"	"	"	"	"	"	"	"	2,112	2,112	"	"	770,880	" 66	508,780 80		
1,145,282 40																		
3 batteries de réserve.																		
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	2 50	2,757 50		
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	1 98	2,168 10		
Maréchaux des logis	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	1 98	13,008 60		
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	" 98	6,458 60		
Charrons, forgerons et charpentiers	3	"	"	"	"	"	"	"	"	9	9	"	"	3,285	" 87	2,857 95		
Élèves-trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	" 66	1,445 40		
28,056 15																		
3 batteries de dépôt.																		
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	2 50	2,757 50		
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	1 98	2,168 10		
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	1 98	8,672 40		
Brigadiers	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	" 98	4,292 40		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	1 44	3,153 60		
21,024 "																		
TOTAUX A REPORTER				1,550	268	640	1,702	464	720	5,627	6,959	752	1,560	2,552,755		2,454,294 50		

TROUPES (SUITE).

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE OU COMPAGNIE.			COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.									TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux		Les 1 ^{er} ET 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.	COMPAGNIES SPÉCIALES.			Hommes.	Chevaux						
		de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.								
REPORT.	"	"	"	1,550	268	640	1,762	464	720	5,027	"	"	"	6,050	732	1,560	2,552,755	"	"	2,454,294 50	
COMPAGNIES SPÉCIALES.																					
1 compagnie de pontonniers.																					
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 74	1,000 10		
— — constructeur	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 74	1,000 10		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 19	799 55		
Maréchaux des logis	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,050	2 19	7,995 50		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,050	1 15	4,197 50		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	730	1 44	1,051 20		
Maîtres-ouvriers	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	"	7,500	1 05	7,605 "		
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	"	7,500	" 88	6,424 "		
— de 2 ^e —	72	"	"	"	"	"	"	"	"	"	72	"	"	72	"	"	26,280	" 78	20,498 40		
	137	"	"																	50,029 15	
1 compagnie d'ouvriers.																					
Adjudants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	3 21	1,171 65		
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	3 11	1,155 15		
— — fourrier	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	730	2 44	1,781 20		
Maréchaux des logis	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	"	"	14	"	"	5,110	2 44	12,468 40		
Brigadiers	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	12	"	"	4,580	1 08	4,730 40		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20		
Ouvriers { de 1 ^{re} classe	50	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50	"	"	50	"	"	18,250	" 98	17,885 "		
de 2 ^e —	95	"	"	"	"	"	"	"	"	"	95	"	"	95	"	"	55,945	" 78	26,477 10		
	175	"	"																	66,700 10	
1 compagnie d'armuriers.																					
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 50	912 50		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70		
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	"	2,920	1 98	5,781 60		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	" 98	5,577 "		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20		
Canonniers-armuriers { de 1 ^{re} classe	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	12	"	"	4,580	" 78	5,416 40		
de 2 ^e —	96	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	"	"	96	"	"	55,040	" 66	25,126 40		
	150	"	"																	58,587 80	
1 compagnie d'artificiers.																					
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 50	912 50		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70		
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	"	2,920	1 98	5,781 60		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	" 98	5,577 "		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20		
Canonniers-artificiers { de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	"	7,500	" 78	5,694 "		
de 2 ^e —	60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60	"	"	60	"	"	21,900	" 66	14,454 "		
	102	"	"																	52,193 "	
BATAILLON DU TRAIN.																					
Petit état-major.																					
Adjudant sous-officier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	5 25	1,186 25		
Brigadier-trompette	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 76	642 40		
Maréchal des logis secrétaire	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 19	799 55		
— — garde-magasin	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70		
Maîtres sellier, tailleur et bottier	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	"	"	5	"	"	1,095	" 84	919 80		
Compagnies.																					
Maréchaux des logis chefs	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	"	"	7	"	"	2,555	2 84	7,256 20		
— — fourriers	7	62	"	"	"	"	"	"	"	"	7	62	"	7	62	"	2,555	2 19	5,595 45		
Maréchaux des logis	58	"	"	"	"	"	"	"	"	"	58	"	"	58	"	"	15,870	2 19	50,575 50		
Brigadiers	38	"	"	"	"	"	"	"	"	"	38	"	"	38	"	"	15,870	1 05	14,565 50		
Trompettes	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	"	"	14	"	"	5,110	1 54	7,869 40		
Maréchaux ferrants	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	"	2,920	" 83	2,425 60		
Selliers, forgerons et charpentiers	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	12	"	"	4,380	" 87	5,810 60		
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	48	"	218	"	"	"	"	"	"	"	48	"	218	48	"	218	17,520	" 88	15,417 60		
de 2 ^e —	198	"	"	"	"	"	"	"	"	"	198	"	"	198	"	218	72,270	" 85	59,984 10		
	577	62	218																	151,566 55	
TOTAUX.				1,550	268	640	1,762	464	720	5,027	921	62	218	7,860	794	1,578	2,868,900			2,775,970 80	
Soit par régiment.				775	134	520	881	252	500	1,209					2,372						
																				Augmentation pour l'année bissextile. . . . fr.	7,599 92
																				TOTAL. . . . fr.	2,781,570 72

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation.	Diminution.	
17,514,451 86	17,287,047 »		20,484 86	.	
17,514,451 86	17,287,047 »		20,484 86	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report fr. 3,082,850 72	17,285,984 86	30,447 »
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux \times 365 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c' fr. 23,579 »		
		Augmentation pour l'année bissextile 38 journées 64 60		
		<u>23,643 60</u>		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 0 centimes fr. 77,020 20		
		Augmentation pour l'année bissextile: 2,372 journées 213 48		
		<u>78,135 68</u>		
		Moyens de transport.		
14 suite.	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. 15,000 »	5,312,378 »	
		Logement et nourriture.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année. 5,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 4,000		
		— — à Brasschaet (id.). 22,800		
		<u>29,800 journées, à fr. 1 25 c' . . . fr. 37,250 »</u>		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
	f.	Inspecteur général. fr. 2,500 »		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 »		
		Inspecteur des armes de guerre. 500 »		
		Directeur de la fonderie de canons 500 »		
		Sept régiments, à 9,000 francs 63,000 »		
		Bataillon du train et compagnies spéciales. 6,800 »		
		<u>75,700 »</u>		
		À REPORTER. fr. 22,500,562 86	30,447 »	

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS / alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,314,451 86	17,287,047 »		26,484 86	»	
5,312,378 »	5,304,500 »		7,878 »	»	
22,626,800 80	22,592,447 »		54,362 86	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	
				DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. fr.				22,596,302 80	50,447 *
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		Colonels, à	9,500 fr.	28,500 *	
		Lieutenants-colonels, à	7,100	42,600 "	
		Majors, à	6,500	57,800 *	
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600	78,200 *	
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700	40,700 "	
		Lieutenants, à	2,875	31,625 *	
				259,425 *	
		A DÉDUIRE: $\frac{1}{3}$ p. 100 pour médicaments		1,207 12	
			RESTE.	258,127 88	
		<i>Gardes.</i>			
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. fr.	22,400 *	119,100 *	
		— de 2 ^e —, à 2,800.	19,600 *		
		— de 1 ^{re} classe, à 2,525.	50,500 *		
		— de 2 ^e —, à 2,100.	25,200 *		
		— de 5 ^e —, à 1,800.	21,600 *		
		<i>Commis.</i>			
		Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,400. fr.	19,200 *	51,000 *	
		— de 2 ^e —, à 2,100.	8,400 "		
		— de 1 ^{re} classe, à 1,800.	7,200 "		
		— de 2 ^e —, à 1,500.	9,000 "		
		— de 5 ^e —, à 1,200.	7,200 "		
		<i>Employés.</i>			
		Eclusiers, à 1,525.	6,025 *	24,585 "	
		Portiers, à 400.	3,200 "		
		Agents de casernement, à 240.	9,500 "		
		— —, à 150.	5,400 "		
			TOTAL.	452,812 88	
		<i>Régiment.</i>			
		Officiers de tous grades.	518,561 60		
		Sous-officiers et soldats.	460,268 65		
		Augmentation pour l'année bissextile	1,261 01		
			461,529 66		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	2,000 *		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800 "		
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000 "		
		Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 36 francs.	16,020 "		
			1,254,624 23		
		A DÉDUIRE :			
		Pour 22,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes.	14,718 "		
		Pour vacances et petites permissions	13,178 72		
			27,896 72		
		RESTE.	1,226,727 51		
		A REPORTER. fr.			
			1,226,727 51	22,596,302 80	50,447 *

EFFECTIF.	
HOMMES.	CHEVAUX.
3	6
6	0
6	6
17	7
11	
11	
54	25
7	"
7	"
12	"
12	"
12	"
50	"
8	"
4	"
4	"
6	"
6	"
28	"
5	"
8	"
39	"
56	"
88	"
87	12
1390	"
1477	12
1697	37

15

a.

(378 bis)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir :

- 1 compagnie de télégraphistes de campagne
- 1 — — — — — de place et d'artificiers;
- 1 — — — — — de pontonniers de place;
- 1 — — — — — de chemin de fer;
- 1 — — — — — d'ouvriers;

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.										TRAITEMENT annuel.	MONTANT		
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		12 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	2 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.		TOTAL.		GRADE.	CATÉGORIE.	
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.	Chevaux.					Hommes.
<i>État-major du régiment.</i>														
Colonel	1	12	»	»	»	»	»	»	»	1	2	9,500	»	9,500
Lieutenant-colonel	1	12	»	»	»	»	»	»	»	1	2	7,100	»	7,100
Majors	5	6	»	»	»	»	»	»	»	4	7	6,500	»	6,500
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	5,100	»	5,100
Lieutenants adjudants-majors	3	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	2,875	»	8,625
Lieutenant ou sous-lieutenant officier d'armement.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2,875	»	2,875
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,800	»	3,800
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2,462 50	»	2,462 50
Capit. administrat ^r d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,450	»	3,450
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	6,500	»	6,500
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200	»	4,200
— — — — — de 2 ^e —	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,250	»	3,250
<i>Compagnies.</i>														
Capitaines en 1 ^{er}	»	»	12	12	1	1	1	1	»	18	»	4,600	»	82,800
— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe	»	»	12	12	1	1	1	1	»	16	»	3,700	»	59,200
Lieutenants	»	»	12	12	1	1	1	1	»	18	»	2,875	»	51,750
Sous-lieutenants	»	»	12	12	1	1	1	1	»	18	»	2,475	»	44,550
	12	11	48	8	4	4	3	8	1	87	12			238,300
											TOTAL		320,162 50	
a) Officiers de l'arme. 81														
Comptables 3													87	
Médecins 5														
											A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.		1,600 81	
											RESTE fr.		318,561 69	

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.										NOMBRE de jours.	SOLDE de journalière.	MONTANT	
	Petit ÉTAT-MAJOR.	12 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	2 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.	TOTAL.	GRADE.	CATÉGORIE.				
													Hommes.	Chevaux.
<i>Petit état-major.</i>														
Adjudants sous-officiers	3	»	»	»	»	»	»	3	4,095	3 25	3,338 75			
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	»	1	565	2 50	912 50			
Sergent garde-magasin	»	»	»	»	»	»	»	1	565	2 15	784 75			
Sergent-clairon	1	»	»	»	»	»	»	1	565	2 44	890 60			
Caporaux-clairons	5	»	»	»	»	»	»	5	1,095	1 20	1,314			
Sergent armurier	»	»	»	»	»	»	»	1	565	2 15	784 75			
Maîtres tailleur et cordonnier	»	»	»	»	»	»	»	2	730	» 84	613 20			
<i>Compagnies.</i>														
Sergents-majors	»	12	12	1	1	1	1	18	6,570	2 50	16,425			
Premiers sergents	»	12	12	1	1	1	1	18	6,570	2 30	15,111			
Sergents fourriers	»	12	12	1	1	1	1	18	6,570	2 15	14,125 50			
Sergents	»	60	40	5	5	5	3	88	32,120	2 15	69,058			
Caporaux	»	120	16	8	8	8	8	168	61,520	» 98	60,095 60			
Clairons	»	56	4	2	2	2	2	48	17,520	» 87	15,242 40			
Soldats de 1 ^{re} classe	»	252	42	21	21	21	»	357	150,505	» 78	101,657 90			
— de 2 ^e classe	»	468	78	59	59	59	»	663	241,995	» 60	180,716 70			
	8	972	156	78	78	78	20	1390	507,550		481,410 10			
											TOTAL		460,368 65	
											Augmentation pour l'année bissextile.		1,261 01	
											TOTAL . . . fr.		461,629 66	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,626,800 86	22,502,447 .	34,562 86	.		
22,626,800 86	22,502,447 .	34,562 86	.		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 1,926,727 51	22,596,562 86	50,447 »
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 37 chevaux X 565 = 13,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 ct . . . fr. 22,958 50		
		Augmentation pour l'année bissextile : 37 journées 62 90		
		<u>25,021 40</u>		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 2,000 »		
			1,289,625 91	.
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverino (aller et retour). 1,500		
		<u>3,100 journées, à fr. 1 25 ct. 5,875 »</u>		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
		Inspecteur général. 2,500 »		
		2 directeurs dans les divisions territoriales 5,000 »		
	e.	Commandants du génie dans les places 10,000 »		
		Le régiment et les compagnies spéciales 9,500 »		
		<u>31,000 »</u>		
		A REPORTER. fr.	23,885,986 77	50,447 »

(1) École régimentaire et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,626,809 86	22,502,447 »	24,562 86	»		
1,289,625 01	1,288,500 »	1,525 01	»		
23,916,435 77	23,880,747 »	33,086 77	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	25,885,986 77	50,447 *
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
	EFFECTIF.	Traitement, solde et accessoires.		
	74	Officiers de tous grades fr. 170,214 50		
	60	Commis aux écritures 84,000 *		
	760	Sous-officiers et soldats 362,085 20		
		Augmentation pour l'année bissextile 094 48		
		<u>505,970 68</u>		
a.	804	Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire 16,000 *		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers 400 »		
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo 1,500 »		
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs 3,450 »		
		<u>645,544 18</u>		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 2,300 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c' 2,530 *		
		Pour vacances et petites permissions 4,519 70		
		<u>7,049 70</u>		
		RESTE. fr. 658,494 48		
b.		41 Sœurs hospitalières, à 900 francs. 36,900 *		
c.		Frais d'administration 5,000 *	681,494 48	
d.		Moyens de transport aux troupes en marche 600 »		
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c' 500 *		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	24,567,481 25	50,447 *

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie	°	°	°	1,852	25,571	27,425
° 13. — Cavalerie	°	°	°	360	5,680	6,040
° 14. — Artillerie	65	76	150	502	7,860	8,362
° 15. — Génie	54	168	220	87	1,500	1,477
° 16. — Bataillon d'administration	°	°	°	74	820	894
	117	242	550	2,875	41,321	44,196

(282 bis)

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1^o D un état-major (Administration centrale);

2^o De huit compagnies formées chacune de quatre sections, SAVOIR : } 1^{re} section . Hôpitaux.
2^e — — Boulangeries.
3^e — — Boucheries.
4^e — — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections						Traitement annuel	MONTANT		
	Etat major	1 ^{re} Hôpitaux	2 ^e Boulangeries	3 ^e Boucheries	4 ^e Fourrages	TOTAL		par	par	
								GRADE	CATÉGORIE	
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100 »		
Officiers d'administration	de 1 ^{re} classe	1	5	5	3	4	3,000	51,000 »		
	de 2 ^e id.	»	5	5	3	4	2,500	45,000 »		
	de 3 ^e id.	»	6	5	3	5	2,200	41,800 »		
	de 4 ^e id.	»	5	6	3	5	1,800	34,200 »		
Totaux.	3	21	21	11	18	74		177,100 »		
A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments.									885 50	
								Reste	fr	176,214 50
Commis.										
Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe	9	9	1	5	6	30	1,450	43,500 »	
	de 2 ^e id.	10	9	»	6	5	50	1,350	40,500 »	
	Totaux.	19	18	1	11	11	60	Total fr	84,000 »	

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections						Nombre de journées	soldes journaliers	MONTANT	
	Etat major	1 ^{re} Hôpitaux	2 ^e Boulangeries	3 ^e Boucheries	4 ^e Fourrages	TOTAL			par	par
									GRADE	CATÉGORIE
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de	1 ^{re} class.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 05	7,820 25
id.	2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 70	6,825 50
Infirmiers-majors de	1 ^{re} id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 05	12,099 75
id.	2 ^e id.	»	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,548 50
Portiers de	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25
Cuisiniers	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 69	5,551 65
id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 45	4,765 25
Tisanners	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25
Infirmiers	1 ^{re} id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 10	32,521 50
id.	2 ^e id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 »	29,565 »
Boulangeries										
Sergents surveillants	»	»	20	»	»	»	20	7,500	2 21	16,155 »
Brigadiers	»	»	22	»	»	»	22	10,320	1 60	16,552 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	»	»	»	40	14,600	1 20	17,520 »
id. de 2 ^e id.	»	»	80	»	»	»	80	29,200	1 10	52,120 »
Boucheries.										
Sergents surveillants	»	»	»	12	»	»	12	4,580	2 21	9,679 80
Brigadiers	»	»	»	12	»	»	12	4,580	1 60	7,008 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	24	»	»	24	8,760	1 20	10,512 »
id. de 2 ^e id.	»	»	»	48	»	»	48	17,520	1 10	19,272 »
Fourrages.										
Sergents surveillants	»	»	»	20	»	»	20	7,500	2 21	16,155 »
Brigadiers	»	»	»	22	»	»	22	8,070	1 60	12,848 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	60	»	»	60	21,900	1 20	26,280 »
id. de 2 ^e id.	»	»	»	120	»	»	120	43,800	1 10	48,180 »
Etat-major										
Maîtres tailleur et cordonnier	»	»	»	»	»	»	2	750	» 84	613 20
Totaux fr	4	270	168	96	222	760	178,120			362,985 20
Augmentation pour l'année bissextile										
									994 48	
Total fr.									363,979 68	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,916,455 77	25,880,747	•	35,086 77	•	
681,404 48	680,500	•	904 48	•	
24,597,028 25	24,561,247	•	36,681 25	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE V.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
École militaire.				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service Intérieur.</i>				
		1 commandant. fr. 5,000 •		
		1 commandant en second 1,000 •		
		2 examinateurs permanents 6,000 •		
		1 instructeur 800 •		
		2 instructeurs adjoints 1,000 •		
		4 inspecteurs des études 6,000 •		
		1 secrétaire 2,400 •		
		1 dessinateur 5,000 •		
		1 aumônier 2,500 •		
		1 médecin 800 •		
		1 mécanicien 2,200 •		
a.		1 préparateur de chimie 2,200 •		
		1 vauemestre conservateur des bâtiments 500 •		
		1 garde conservateur du matériel 560 •		
		1 conservateur des modèles 360 •		
		1 infirmier 600 •		
		1 portier 1,425 •		
		7 hommes de peine 4,200 •		
		5 clairons 547 50		
		2 surveillants à l'école d'équitation 800 •		
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,555 •		
			41,225 50	
Corps enseignant.				
		8 professeurs militaires 10,800 •		
		10 — civils 40,500 •		
17	b.	11 répétiteurs militaires 9,200 •		
		3 — civils 2,125 •		
		3 maîtres militaires 5,000 •		
		3 — civils 8,500 •		
			73,025 •	
Solde des élèves.				
c.		Solde des élèves de l'École militaire 117,800 50	253,600 •	
<i>École de guerre.</i>				
<i>État-major et corps enseignant.</i>				
		1 commandant 1,500 •		
		1 commandant en second 1,000 •		
		2 professeurs civils 5,250 •		
d.		3 maîtres civils 5,050 •		
		9 professeurs militaires 8,650 •		
		2 maîtres militaires 500 •		
		1 secrétaire 600 •		
			20,550 •	
A REPORTER. fr.			253,600 •	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>OBSERVATIONS.</i>
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
255,600 °	255,600 °	°	°	
255,600 °	255,600 °	°	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	253,000 "	"
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 "	
		Chauffage et éclairage	14,000 "	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 "	
		Indemnité aux travailleurs	755 "	
		Ménage des domestiques : 11 hommes, à 50 centimes par jour.	2,007 50	
18	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,100 "	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 "	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	0,059 50	
		Achat et entretien des appareils et des instruments du cabinet de physique.	1,500 "	
		<u>54,900 "</u>		
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 "	
		Chauffage et éclairage	2,600 "	
		Indemnité aux travailleurs	450 "	
	b.	Ménage des domestiques: 3 hommes, à 50 c' par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 "	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	3,002 50	
		<u>7,900 "</u>		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	296,400 "	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL. 255,600 *	255,600 *	.	.	
42,800 »	42,800 »	.	.	
206,400 »	206,400 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
10	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,500 »	60,575 »	•
	b.	— — de la fonderie de canons 24,000 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 21,100 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 2,500 »		
	e.	— — de l'école de tir. 4,775 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
10	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État 201,855 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 79,568 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 85,886 25		
		Salaire des ouvriers 268,800 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		524,686 25		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 »		
	304,686 25			
Fonderie de canons				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
20	e.	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 62,841 70		
		Salaire des ouvriers 28,048 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		92,740 70		
	A REPORTER. fr. 810,428 11	00,575 »	•	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 .		66,375 .	.	.	
66,375 .		66,375 .	.	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 819,428 11	66,375 .	.
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 80		
		Salaire des ouvriers 88,100 .		
		Menues dépenses 2,800 .	1,016,186 .	.
		————— 160,351 80		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 .		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 .		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 .		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 .		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,082,335 .	1,082,335 .	.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,575 *		66,575 *	"	"	
1,016,180 *		1,016,180 *	"	"	
1,082,555 *		1,082,555 *	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 303,758 *		
		Ouvrages de fortification 57,680 *		
		Ouvrages mixtes 10,422 *		
		————— 351,860 *		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 712,020 *		
		Ouvrages de fortification 101,790 *		
		Ouvrages mixtes 20,250 *		
		————— 854,640 *		
21	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 61,000 *	1,480,000 »	
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux commandant les circonscriptions militaires ou indemnité de logement pour ces officiers généraux privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 80,000 *		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel 100,000 »		
	f.	Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie 20,000 *		
	g.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 12,500 *		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr. 1,480,000 »		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
					DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR
					A. Entretien ordinaire.
					B. Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement, etc.
					TOTAL par place.
					DES PLACES.
					Bâtimens militaires. Fortifica-tions. Ouvrages mixtes. Bâtimens militaires. Fortifica-tions. Ouvrages mixtes.
					Alost 2,650 » » 2,500 » » 5,150
					Anvers (ville) 22,100 » » 48,900 » » 71,000
					Anvers (Tête-de-Fland.) 1,300 600 100 2,300 » 750 5,050
					Anvers (fortin de Berchem) 1,100 » » 650 » » 1,740
					Anvers (enceinte) 20,000 11,000 1,000 68,318 70,000 » 170,318
					Anvers (camp retranché) 12,200 8,000 300 213,000 » » 233,500
					Anvers (camp retranché de la rive gauche). 200 50 260 » » 510
					Anvers (Bas-Escaut) 4,300 3,000 6,200 2,500 5,200 17,700 38,000
					Arlon 1,100 » » 4,650 » » 5,750
					Ath 1,500 » » 5,310 » » 6,810
					Audenarde 3,600 » » 4,900 » » 8,500
					Beverloo 29,000 » » 75,406 » » 104,406
					Bouillon 1,000 » » » » » 1,000
					Brasschaet 4,250 » 450 54,200 » » 59,200
					Bruges 9,100 » 20 8,000 » » 17,120
					Bruxelles 30,000 » » 29,694 » » 59,694
					Charleroi 2,000 » » » » » 2,000
					Courtrai 700 » » 3,100 » » 3,800
					Diest (ville) 2,240 5,050 140 3,750 » 280 11,460
					— (citadelle) 1,260 400 40 2,400 » » 4,190
					Gand 20,000 » 150 31,000 650 » 52,200
					Hasselt 3,000 » » 3,388 » » 6,388
					Huy 1,300 » » » » » 1,300
					Liège (ville) 15,691 130 50 49,234 » » 65,115
					— (citadelle) 5,342 1,828 512 3,860 » » 11,542
					— (Chartreuse) 2,600 1,072 375 1,000 » » 6,847
					Lierre 3,100 » » 3,000 1,200 » 7,300
					Louvain 11,500 » » 11,728 » » 23,228
					Malines 8,570 » » 12,000 » » 20,570
					Marimboung 700 » » 1,470 » » 2,170
					Menin 1,000 » » 2,700 » » 3,700
					Mons 12,335 » 65 6,310 » » 18,710
					Namur (ville) 11,800 » 60 9,230 » » 24,090
					— (citadelle) 5,800 4,850 350 » 8,630 19,630
					Ostende 3,100 » 100 8,500 » 1,500 13,200
					Philippeville 1,300 » » 2,630 » » 4,150
					Saint-Bernard 3,100 » 50 5,600 » » 6,750
					Saint-Nicolas 920 » » 409 » » 1,320
					Saint-Trond 1,400 » » » » » 1,400
					Termonde 4,700 800 200 3,800 16,310 » 25,810
					Tirlemont 5,500 » » 4,749 » » 8,249
					Tournai 12,000 » » 12,500 » » 24,500
					Vilvorde 8,000 » » 3,412 » » 11,412
					Wavre 1,000 » » 1,050 » » 2,050
					Ypres 8,900 » » 8,600 » » 16,900
					503,758 37,680 10,422 712,620 101,790 20,230 1,186,500
					331,860 854,640
1,460,000	1,460,000				
1,460,000	1,460,000				

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
	a.)	a) 14,190,785 rations de pain, à 18 centimes fr. 2,554,341 30		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 114,741 50		
		RESTE. fr. 2,439,600 *		
		Augmentation pour l'année bissextile : 40,989 journées 7,378 02		
		TOTAL. fr. 2,446,978 02		
22		<i>Viande.</i>	6,702,204 30	
	b.)	b) 14,175,577 rations, à 52 centimes. fr. 4,536,184 64		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 205,984 64		
		RESTE. fr. 4,330,200 *		
		Augmentation pour l'année bissextile : 40,989 journées 15,116 48		
		4,345,316 48		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
		1,528,255 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 05 c. fr. 2,521,620 75		
		1,514,585 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 50 c. 2,271,577 50		
	a.)	5,042,640 c) 4,795,198 25		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 61,898 25		
		RESTE. fr. 4,733,300 *		
		Augmentation pour l'année bissextile, savoir :		
		4,187 rations fortes à fr. 1 05 c. fr. 6,908 55 }		
		4,149 rations légères à fr. 1 50 c. 6,225 50 }	15,152 05	
23		TOTAL. 4,744,452 05	4,744,452 05	
		<i>Charge temporaire.</i>		
	b.)	Fourrages pour les chevaux de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :		
		12 chevaux à ration légère : 4,580 journées à fr. 1 50 c. fr. 6,870 *		
		Augmentation pour l'année bissextile : 12 journées 18 *		
		6,888 *		
		A REPORTER. fr. 11,530,726 55	11,530,726 55	6,888 *

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	11,550,726 55	6,588 *
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des Hts militaires.		
		(Contrat du 4 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 *		
		35,000 — à une — 15 — 525,000 *		
		————— 549,000 *		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 120,000 *		
		Augmentation pour l'année bissextile: 6,575 journées 328 75		
		————— 120,328 75		
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 549,585 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes fr. 10,991 70	713,358 87	
		Augmentation pour l'année bissextile: 1,506 journées 30 12		
		————— 11,021 82		
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 3,008 30		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois 50,000 *		
		————— 53,008 30		
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
		Infanterie fr. 40,000 *		
		Cavalerie 46,000 *		
25		Artillerie 12,000 *		
		Génie 1,900 *		
		Bataillon d'administration 100 *		
		————— 100,000 *		
		A REPORTER. fr.	12,350,085 42	6,588 *

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																		
		Augmentation.	Diminution.																			
11,545,514 55	11,509,670 »	35,844 55	°	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>9,355,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,075,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>807,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>14,960,985</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>119,700</td> </tr> <tr> <td>Reste</td> <td>14,841,285</td> </tr> </tbody> </table> <p>36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation 13,213,000 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation 1,521,300 » Reste 11,691,700 » b) Fournitures appartenant aux communes 2,400,000 » c) — — à l'État 849,585 » Total égal. 14,841,285</p>	JOURNÉES.		Infanterie	9,355,415	Cavalerie	2,075,200	Artillerie	2,868,900	Génie	807,350	Bataillon d'administration	178,120	Total	14,960,985	A déduire les journées de marche	119,700	Reste	14,841,285
JOURNÉES.																						
Infanterie	9,355,415																					
Cavalerie	2,075,200																					
Artillerie	2,868,900																					
Génie	807,350																					
Bataillon d'administration	178,120																					
Total	14,960,985																					
A déduire les journées de marche	119,700																					
Reste	14,841,285																					
713,358 87	713,000 »	358 87	°																			
100,000 »	100,000 »	°	°																			
12,556,675 42	12,322,670 »	234,005 42	°																			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	12,350,085 42	6,588 »
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. fr. 105,000 »	110,000 »	»
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	65,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de 11 ¹/₂ % de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de 8 ¹/₂ % pour l'artillerie.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	426 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 488,600 »	808,500 »	»
		142 — de guides, à 1,150. . . 163,500 »		
		65 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 72,450 »		
		126 — de trait — , à 825. . . 103,950 »		
		757		
		Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »	818,500 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	13,461,585 42	6,588 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,550,673 42	12,522,670 "	34,003 42	"	
110,000 "	110,000 "	"	"	
65,000 "	65,000 "	"	"	
118,000 "	118,000 "	"	"	
818,500 "	812,700 "	5,510 "	"	
13,467,073 42	13,428,460 "	30,513 42	"	
AUGMENTATION. . fr.		30,513 42		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
<i>Traitements de non-activité.</i>				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
		1 Colonel à	6,575	6,575
		7 Majors, à	4,125	28,875
		12 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	2,850	54,200
		8 — de 2 ^e — , à	2,850	20,400
		3 — de 3 ^e — , à	2,300	7,080
		3 Lieutenants, à	1,800	5,400
		2 Sous-lieutenants, à	1,575	5,150
		TOTAL		105,480
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments		527 40
				104,952 60
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
		3 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,000	5,700
		3 — de 2 ^e — , à	1,700	6,100
		4 — de 3 ^e — , à	1,575	6,500
		7 Lieutenants, à	1,200	8,400
		2 Sous-lieutenants, à	1,050	2,100
		TOTAL		27,600
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments		158
				27,462
				145,000
<i>3° Employés civils.</i>				
		4 Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département		5,500
		TOTAL		5,500
<i>Honoraires.</i>				
		b. Honoraires d'avocats et frais de procédure		7,085 40
<i>Frais de représentation.</i>				
		" Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale		20,000
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		165,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
145,000	"	145,000	"	"	
20,000	"	20,000	"	"	
165,000	"	165,000	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
32	a.	Pensions temporaires, et arriérés fr. 85,460 •		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 7,000 "		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 20,000 "		
		110,460 •		
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 "	110,460 "	540 "
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	110,460 "	540 "
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
55	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget; Achat de décorations militaires; Secours à accorder éven- tuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre	14,958 85	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	14,958 85	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL..			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	111,000 °	111,000 °	°	°	
	111,000 °	111,000 °	°	°	
	14,958 83	14,958 °	20 83	°	
	14,958 83	14,958 °	20 83	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	354	Administration centrale	325,000	150,000
II.	356	États-majors.	1,457,470 40	•
III.	364	Service de santé des hôpitaux	1,008,405 10	•
IV.	366	Solde des troupes	24,507,481 25	30,447
V.	384	Académie militaire	206,400	•
VI.	388	Établissements et matériel de l'artillerie	1,082,555	•
VII.	392	Matériel du génie	1,460,000	•
VIII.	394	Pain, viande, fourrages et autres allocations	13,461,385 42	0,588
IX.	400	Traitements divers et honoraires	165,000	•
X.	402	Pensions et secours.	110,460	540
XI.	46.	Dépenses imprévues	14,058 83	•
TOTAUX. fr.			43,947,125	187,576

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
473,000	»	455,000	»	18,000	»
1,457,479	40	1,457,000	»	479	40
1,008,405	10	1,008,400	»	5	10
24,507,028	25	24,561,247	»	36,081	25
296,400	»	296,400	»	»	»
1,082,555	»	1,082,555	»	»	»
1,460,000	»	1,460,000	»	»	»
13,467,975	42	13,428,460	»	39,515	42
165,000	»	165,000	»	»	»
111,000	»	111,000	»	»	»
14,958	85	14,958	»	20	85
44,134,700	»	44,040,000	»	94,700	»
AUGMENTATION . . . fr.			94,700		»

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier 1878 jusqu'au 31 décembre 1878.

DATE DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension
				Ans	Mois	Jours.			
1878. 30 janvier.	Richelle, G.	Chef de bureau au ministère de la Guerre.	67	40	10	»	Grand âge.	4,400 »	2,764 »
4 juin.	Montfort, P.	Chef de division au ministère de la Guerre.	66	45	7	15	Id.	7,000 »	4,666 »
TOTALfr.									7,450 »

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier 1878 jusqu'au 31 décembre 1878.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
111	91	d'Hooghe, F.-J.-F. . . .	26 octobre 1877.	Décès	295 »	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1878.
112	87	Van Cutsem, H.-J. . . .	5 janvier 1878.	Id.	1,515 »	164 pensions inscrites . .fr. 202,776
113	147	Jacob, P.-N.	15 février 1878.	Id.	300 »	114 pensions éteintes. . .fr. 110,051
114	105	Gallez, J.-B.-J.	26 mai 1878.	Id.	389 »	50 — restant à servir.fr. 92,745
TOTALfr.					2,495 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 2.


Relevé des recettes procurées au Trésor pendant les années 1874 à 1878 inclus, et des sommes qu'il y aura lieu de porter au Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1880, à titre des recettes présumées de cet exercice.



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NATURE DES RECETTES.	1874.	1873.	1876. -	1877.
Pensions des élèves de l'École militaire	90,891 99	104,990 57	124,165 02	121,510 15
Produit de la vente des chevaux de réformes et des poulains .	60,059 30	70,104 60	97,796 60	106,447 »
Produit d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	77,644 99	90,343 09	29,747 25	31,603 82
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés.	77,631 69	61,302 83	58,131 52	73,927 32
Déaffectés à produire par les établissements de l'artillerie . . .	»	»	»	»
Remboursements divers.	2,995 20	9,047 20	10,588 64	10,285 81
Produit de la vente des cartes du dépôt de la Guerre	5,765 01	7,590 36	8,000 »	8,000 »
TOTAUX. fr.	520,988 18	351,678 65	328,429 03	351,772 08

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1878.	Total.	MOYENNES des CINQ ANNÉES 1874 à 1878.	PRÉVISIONS des RECETTES proposées pour 1880.
110,592 25	557,449 96	111,489 96	105,400 "
124,830 80	474,258 50	94,851 66	100,000 "
20,670 22	250,015 57	50,005 07	25,000 "
72,787 11	345,780 47	68,756 09	70,000 "
"	"	"	500 "
13,365 01	46,277 86	9,255 57	10,000 "
17,065 51	47,020 08	9,404 15	8,000 "
505,954 70	1,718,802 64	545,760 48	518,900 "

(410)